



Rapport annuel 2023-2024

Centre de services scolaire de Portneuf





Isabelle Paquet
Présidente du CA

Message de la présidente du conseil d'administration et de la direction générale



Laurie L'Hérault
Directrice générale

Chère communauté éducative,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter le Rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire de Portneuf (CSSP). Celui-ci dresse un bilan de nos réalisations au terme d'une première année de mise en œuvre de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027. Un plan qui nous rassemble et nous ressemble.

Axé sur la réussite éducative et le bien-être des élèves et du personnel, ce document phare est le fruit d'un remarquable travail de collaboration. Notre équipe a su proposer un plan ambitieux qui guide nos actions. En cohérence avec les travaux du PEVR, les établissements ont également été accompagnés pour la réalisation de leur projet éducatif.

La lecture de ce rapport annuel vous permettra de découvrir nos projets inspirants. Il met en lumière les initiatives marquantes de notre année scolaire, ainsi que les résultats obtenus grâce à la collaboration de tous les acteurs impliqués. Ensemble, nous avons orienté nos interventions pour offrir un environnement d'apprentissage inclusif et stimulant, où chaque élève peut s'épanouir et atteindre son plein potentiel. Nos équipes pédagogiques et administratives ont fait preuve de dévouement et d'innovation, adaptant leurs pratiques pour répondre aux besoins diversifiés de notre clientèle.

Nous souhaitons exprimer nos plus sincères félicitations à nos élèves, jeunes et adultes, pour leur persévérance et leur engagement tout au long de l'année scolaire. Nous sommes fières de vos progrès et de vos accomplissements, qui témoignent de la richesse de vos apprentissages.

Nous tenons à remercier chaleureusement notre personnel, les parents et nos partenaires pour leur soutien indéfectible et leur précieuse contribution à la réalisation de nos grandes orientations. Votre soutien, votre confiance et votre collaboration sont indispensables.

Merci aux membres du conseil d'administration, dont la rigueur et l'engagement contribuent à maintenir le cap sur nos objectifs et assurer une saine gouvernance de notre organisation.

Merci au comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) qui veille à enrichir nos interventions par la promotion des pratiques éducatives issues de la recherche.

Enfin, un sincère merci à madame Marie-Claude Tardif, leader passionnée et inspirante, qui a œuvré à titre de directrice générale de 2018 à 2024.

Guidés par nos valeurs organisationnelles, c'est avec engagement, autonomie et respect que nous continuerons à avancer tous ensemble vers l'atteinte de notre mission.

Avec tout notre respect,

Isabelle Paquet
Présidente du conseil d'administration

Laurie L'Hérault
Directrice générale

École de la Saumonière



Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire de Portneuf.....	7
1.1. Le Centre de services scolaire de Portneuf.....	7
1.2. Faits saillants	9
1.3. Services éducatifs et culturels	9
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	15
2.1. Conseil d'administration.....	15
2.2. Autres comités de gouvernance	17
2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	21
2.4. Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	21
3. Résultats.....	23
3.1. Plan d'engagement vers la réussite.....	23
3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).....	23
3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence.....	37
3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence	37
3.2.2. Interventions dans les écoles du centre de services scolaire.....	37
3.3. Procédure d'examen des plaintes	39
4. Utilisation des ressources.....	39
4.1. Répartition des revenus du centre de services scolaire	39
4.2. Ressources financières.....	43
4.3. Gestion et contrôle des effectifs.....	45
4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	45
4.5. Ressources matérielles et informationnelles.....	47
4.5.1. Ressources matérielles.....	47
4.5.2. Ressources informationnelles.....	47
5. Annexes du rapport annuel	47

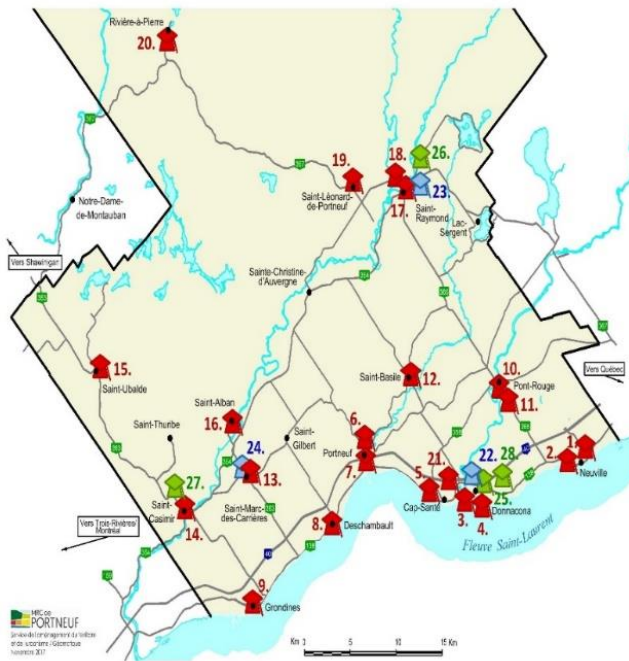
École des Bourdons-et-Courval



1. Présentation du Centre de services scolaire de Portneuf

1.1. Le Centre de services scolaire de Portneuf en bref

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre les deux pôles urbains que sont la communauté métropolitaine de Québec à l'est et la ville de Trois-Rivières à l'ouest, notre territoire se juxtapose parfaitement à celui de la MRC de Portneuf et couvre une superficie de 4 095 km². En tout, 55 523 résidents habitent les 18 municipalités couvertes par le Centre de services scolaire de Portneuf.



Écoles primaires

- Neuville : École des Bourdons-et-Courval
École des Bourdons (1)
École Courval (2)
- Donnacona : École de la Saumonière
Pavillon Jacques-Cartier (3)
Pavillon du Saint-Laurent (4)
- Cap-Santé : École du Bon-Pasteur (5)
- Portneuf : École des Sentiers-et-de-la-Riveraine
École des Sentiers (6)
École de la Riveraine (7)
- Deschambault-Grondines :
École du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines
École du Phare (8)
École Saint-Charles-de-Grondines (9)
- Pont-Rouge : École du Perce-Neige
Pavillon du Perce-Neige (10)
Pavillon Saint-Charles (11)
- Saint-Basile : École des Trois-Sources (12)
- Saint-Marc-des-Carières et Saint-Alban :
École Sainte-Marie-et-du-Goéland
École Sainte-Marie (13)
École du Goéland (16)
- Saint-Casimir : École du Bateau-Blanc (14)
- Saint-Ubalde : École de la Morelle (15)
- Saint-Raymond : École de la Grande-Vallée
École Marguerite-D'Youville (17)
École Saint-Joseph (18)
- Saint-Léonard-de-Portneuf :
École Marie-du-Saint-Sacrement (19)
- Rivière-à-Pierre :
École Saint-Cœur-de-Marie (20)
- Cap-Santé : Portneuf Elementary School (21)
(Commission scolaire Central Quebec)

Écoles secondaires

- Donnacona : École secondaire de Donnacona (22)
- Saint-Raymond : École secondaire Louis-Jobin (23)
- Saint-Marc-des-Carières : École secondaire de Saint-Marc (24)

Éducation aux adultes

Centre de formation de Portneuf

- Donnacona : Formation professionnelle et formation générale aux adultes (25)
- Saint-Raymond : Formation professionnelle et formation générale aux adultes (26)
- Saint-Casimir : Formation générale aux adultes (27)
- Établissement de Donnacona: Formation générale aux adultes (28)

École du Bon-Pasteur



1.2. Faits saillants

- ▶▶▶ Lancement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) avec la conférence de Mme Chantal Petitclerc, originaire de Saint-Marc-des-Carières, le 4 octobre 2023;
- Record de participation au défi OSEntreprendre – Édition 2023-2024 : 47 projets déposés, 10 projets présentés lors du gala régional du 29 avril 2024;
- Le projet *Je joue, tu joues, nous jouons* de l'école des Sentiers-et-de-la-Riveraine a été lauréat national volet scolaire, catégorie primaire 3e cycle au défi OSEntreprendre;
- Obtention d'un prix reconnaissance en lecture pour le *Projet dont vous êtes le héros* de nos conseillères pédagogiques en français. Ce prix remis par *Communication-Jeunesse* est offert à un projet faisant la promotion de la littérature québécoise;
- Arrivée de madame Laurie L'Hérault, directrice générale, en janvier 2024;
- ▶▶▶ Participation de 430 employés à une conférence inspirante intitulée "Le succès de mes échecs" de Madame Kim Thuy, conférencière invitée à la journée du personnel;
- ▶▶▶ Tenue d'un salon rassemblant les partenaires en développement durable et les ressources culturelles de Portneuf lors de la journée du personnel;
- ▶▶▶ Tenue d'une soirée hommage aux retraités et au personnel cumulant 15 ans et 25 ans de services au sein du CSSP;
 - Autorisation du démarrage des travaux d'ajout d'espace à l'école primaire du Perce-Neige, à Pont-Rouge;
 - Lancement du projet de construction de gymnase à l'école secondaire de Saint-Marc;
- ▶▶▶ Implantation d'un service régionalisé de francisation dans une école secondaire du secteur jeunes;
- ▶▶▶ Tenue d'une première édition du colloque du personnel de soutien et du personnel professionnel, ainsi que celui du personnel des services de garde;
- ▶▶▶ Développement et mise en œuvre des initiatives « employeur de choix » dont la diffusion des capsules *Lumière sur notre équipe* et la première journée d'accueil des nouveaux employés;
 - Réalisation et lancement de capsules promotionnelles de la formation professionnelle;
 - Constat d'un taux de fréquentation record des services de francisation au secteur des adultes;
 - Organisation d'événements de recrutement de personnel dont la première édition de la Journée Carrière le 17 mai 2024.

1.3. Services éducatifs et culturels

Le Centre de services scolaire de Portneuf met à la disposition des citoyens un réseau de dix-huit (18) établissements: treize (13) écoles primaires, trois (3) écoles secondaires et un (1) centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes (offrant trois (3) points de service : Donnacona, Saint-Raymond et Saint-Casimir). Le centre administratif est situé à Donnacona.

Pré-scolaire :

- 17 classes de maternelle 4 ans à temps plein
- 3 classes de maternelle 4 ans-5 ans à temps plein
- 35 classes de maternelle 5 ans

Secteur primaire :

- 182 classes dont 43 sont à plus d'une année d'études (degré double ou triple)

Les élèves identifiés HDAA non intégrés en classe ordinaire fréquentent l'un des services régionaux suivants :

- Classe langagière
- Classe de limitations cognitives
- Classe de problématiques psycho comportementales
- Classe TSA préscolaire/CAPS
- Classe de déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde

École des Trois-Sources



Secteur secondaire (secteur jeunes) :

- 72 groupes en formation générale

Les élèves identifiés HDAA non intégrés en classe ordinaire fréquentent l'un des groupes des services régionaux suivants :

- Intersection et Horizon (cheminement particulier continu)
- Formation préparatoire au travail
- Formation des métiers semi-spécialisés
- Programme éducatif CAPS (Compétences axées sur la participation sociale)
- Programme DÉFIS (Démarche éducative favorisant l'intégration sociale)
- Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde

Secteur adultes :

- 1114 inscriptions pour 180 élèves (ETP) en formation générale des adultes
- 216 inscriptions pour 141 élèves (ETP) en formation professionnelle dans les programmes suivants: Technique d'usinage, soudage montage, double DEP – mécanique industrielle et électromécanique, secrétariat, comptabilité, mécanique automobile, santé (assistance et soins infirmiers), assistance à la personne en établissement de santé et à domicile, soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée et lancement d'une entreprise.
- Plus de 397 inscriptions au service aux entreprises activités de formation sur mesure et services-conseil aux entreprises, compétences à la carte, francisation en entreprise, AEP service de garde en milieu scolaire, assistance à la personne en résidence privée pour aînés (autonomes et semi-autonomes), soutien aux soins d'assistance, soutien administratif au secteur clinique.
- 857 dossiers actifs d'élèves à l'école de conduite

École des Sentiers-et-de-la-Riveraine





Volet culturel

L'accessibilité à la culture

Le Centre de services scolaire de Portneuf reconnaît que la promotion de la culture fait partie intégrante de sa mission éducative. Ainsi, elle soutient le rehaussement du niveau culturel dans les apprentissages des élèves tel que préconisé dans le *Programme de formation de l'école québécoise*. Chaque année, des dizaines de projets sont organisées pour développer leur plein potentiel.

Fonds culturel et scientifique du centre de services scolaire	Programme <i>La culture à l'école</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 projets ▪ 4 artistes et 5 organismes de la région portneuvienne. 3954 participants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Ateliers culturels :</u> 226 ateliers avec 10 artistes, 6 écrivains et 4 organismes culturels. 5451 participants <u>Ateliers scientifiques:</u> 87 ateliers et 18 visites dans des organismes scientifiques. 2084 participants



Développement durable

Par sa *Politique de développement durable*, le Centre de services scolaire de Portneuf contribue à promouvoir et valoriser le respect de l'environnement, le bien-être social et la responsabilité économique.

Progressivement, notre engagement se traduit par des réalisations durables dans nos activités d'enseignement, d'apprentissage et de transfert de connaissance de même que dans nos activités de gestion.

Axe 1 Environnement : Gestion des matières résiduelles, efficacité énergétique, économie d'eau, etc.	Axe 2 Société : Éducation en DD, lutte contre la pauvreté, protection et amélioration de la santé, inclusion sociale, etc.	Axe 3 Économie : Consommation responsable, achat local, soutien à l'innovation, etc.
Nombre d'établissements ayant initié des gestes en lien avec cet axe : 17 établissements sur 17	Nombre d'établissements ayant initié des gestes en lien avec cet axe : 11 établissements sur 17	Nombre d'établissements ayant initié des gestes en lien avec cet axe : 3 établissements sur 17
Exemples d'activités pouvant se vivre dans nos établissements <ul style="list-style-type: none"> - Traiteur dans certaines écoles qui offre des repas 100 % compostables incluant la vaisselle; - Recyclage des crayons et des piles. 	Exemples d'activités pouvant se vivre dans nos établissements : <ul style="list-style-type: none"> - Friperie: "Je prends, je donne". Vêtements et articles mis à la disposition de tous; - Prestation de la chorale des élèves pour les personnes âgées. 	Exemples d'activités pouvant se vivre dans nos établissements : <ul style="list-style-type: none"> - Salon du livre qui a lieu dans la librairie locale de la ville pour encourager la consommation locale; - Service de garde qui fait des ateliers sur la consommation responsable.

École du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines



2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1. Conseil d'administration



Isabelle Paquet, membre parent district 1
Présidente



Marie-Ève Germain, membre parent district 2
Vice-présidente



Alexis Labranche, membre parent district 3



Carolyne Goulet, membre parent district 4



Johannie Ouellet, membre parent district 5



Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1



Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2



Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3



Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4



Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5



Sébastien Gilbert, directeur d'établissement



Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et technologies de l'information



Dominique Chabot, enseignante



Hélène Frenette, professionnelle non enseignante



Kathia Robitaille, personnel de soutien

École Sainte-Marie-et-du-Goéland



Calendrier des séances tenues

- 30 août 2023
- 27 septembre 2023
- 1^{er} novembre 2023
- 4 décembre 2023 – séance extraordinaire
- 18 décembre 2023
- 7 février 2024
- 13 mars 2024 – séance extraordinaire
- 27 mars 2024
- 15 mai 2024
- 19 juin 2024
- 26 juin 2024 – séance extraordinaire

Décisions du conseil d'administration

- Demandes d'ajouts d'espace au MÉQ;
- Autorisation de plusieurs contrats de construction, réfection, rénovation pour nos établissements;
- Adoption du budget;
- Nomination à la direction générale;
- Amendement au Règlement relatif à la délégation de pouvoirs;
- Amendement aux règles de fonctionnement du CA.

2.2. Autres comités de gouvernance

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Élisabeth Pagé (présidente) Carolyne Goulet Isabelle Paquet Frédéric Pagé
Comité de vérification	Isabelle Paquet (présidente) Marc-André Alain Sébastien Gilbert Kathia Robitaille
Comité des ressources humaines	Myriam Paquet (présidente) Pierre-Luc Bonneville Marie-Ève Germain Isabelle Paquet

École de la Morelle



▪ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	L'ensemble des gestionnaires
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA)	Céline Morasse (responsable) Geneviève Beaudoin Anik Boulianne Mélanie Gilbert Geneviève Gosselin Danielle-Christine Houde Julie Maltais-Laflamme Karen Laverdière Stéphane Morissette Suzy Paré Diane Piché Josée Roy
Comité consultatif du transport scolaire	Guylaine Allard (responsable) Jérôme Lamontagne Steeve Brière
Comité de parents	Jacques Moffette (responsable) Patrice Larrivée Mathieu Bisson Julie Fortin Marie-Ève Côté Julie Leclerc Julie Fortin David Lessard Sébastien Frenette Julie Maltais-Laflamme Myriam Gauthier Charlene Moisan Carolyn Goulet Véronique Moisan Katy Grandbois Johannie Ouellet Marie-Claude Isabelle Andréanne Proulx Alexis Labranche Christine St-Laurent
Comité de répartition des ressources	Laurie L'Héroult (responsable) Guylaine Allard Mélanie Cayer Sébastien Gilbert Stéphane Lamothe Gina Larouche Céline Morasse Nathalie Morin Jean-Philippe Rochon
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	Jacques Moffette (co-responsable) Émilie Frenette (co-responsable) Céline Morasse (co-responsable) Annie Beaumont Marilyn Bernard Julie Bérubé Annie Lachance Stéphane Lamothe Katia Frenette Sophie Hamelin Josianne Matte Nika Moisan Cynthia Potvin Gabriel Robitaille Marc-André Royer Geneviève Vermette Anne-Michèle Delobbe

École du Bateau-Blanc



2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Les activités du conseil d'administration sont régies par la loi et leurs membres doivent respecter le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie](#). De plus, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé de trois personnes nommées par le conseil d'administration et est encadré par les [Règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#).

2.4. Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

- Reddition de comptes de la loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgation ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 ^o de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	0
1 ^o une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2 ^o un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3 ^o un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4 ^o un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5 ^o le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6 ^o le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 ^o à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

École de la Grande-Vallée

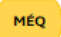





3. Résultats

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

 **Orientation 1 : Accroître la réussite éducative des élèves, jeunes et adultes, en s'assurant du développement du plein potentiel de chacun**


Objectif	Indicateur	Cible 2027	Résultats ¹ 2020-2021 (Cohorte 2014 après 7 ans)	Résultats ² 2021-2022 (Cohorte 2015 après 7 ans)	Résultats ³ 2022-2023 (Cohorte 2016 après 7 ans)	Résultats ⁴ 2023-2024 (Cohorte 2017 après 7 ans)
1.1 Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans, après l'entrée au secondaire, pour passer de 75,1 % à 83,0 %. 		83,0%	75,1 %	80,3%	81,6%	nd
1.1.1 Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification des garçons en 7 ans, après l'entrée au secondaire, pour passer de 72,2 % à 74,6 %. 		74,6 %	72,2 %	74,3 %	74,2%	nd
1.1.2 Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification des élèves HDAA en 7 ans, après l'entrée au secondaire, pour passer de 50,8 % à 52,4 %. 		52,4 %	50,8 %	56,3 %	62,6%	nd
1.2 Diminuer la proportion des élèves du secondaire sortant sans diplôme ni qualification pour passer de 10,5 % à 8,0 %.		8,0 %	8,1%	17,1%	nd	nd
1.3 Augmenter la proportion des élèves sortant avec un diplôme en formation professionnelle après 3 ans pour passer de 64,7 % à 68,0 %. 		68,0 %	64,7 %	75,8%	77,4%	nd

¹ Situation de départ.

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

 Les objectifs sont ceux prévus aux plans d'engagement vers la réussite du réseau scolaire par le ministère de l'Éducation.

École Marie-du-Saint-Sacrement



Objectif	Indicateur	Cible 2027	Résultats ⁵ 2020-2021 (Cohorte 2014 après 7 ans)	Résultats ⁶ 2021-2022 (Cohorte 2015 après 7 ans)	Résultats ⁷ 2022-2023 (Cohorte 2016 après 7 ans)	Résultats ⁸ 2023-2024 (Cohorte 2017 après 7 ans)
1.4 Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus, à l'épreuve obligatoire de lecture en français langue d'enseignement, 4e année du primaire pour passer de 63,3 % à 73,3 %. MÉQ		73,3 %	nd	63,3 %	54,4%	60,3%
1.5 Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus, à l'épreuve obligatoire de mathématique, compétence Résoudre, 6e année du primaire pour passer de 68,8 % à 75 %. MÉQ		75 %	nd	69,2%	64,5%	77,2%
1.6 Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture en français langue d'enseignement, 2e année du secondaire pour passer de 56,9 % à 70 %. MÉQ		70 %	nd	56,9 %	57,6%	60,9%
1.7 Augmenter le taux de réussite à la compétence Utiliser un raisonnement mathématique, à la fin du 1er cycle du secondaire pour passer de 80,4 % à 85,0%.		85,0 %	80,4 %	77,8%	76,4%	75,8%
1.8 Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent un diplôme (DES, DEP) après 5 ans pour passer de 70,8 % à 76,0%.		76,0 %	70,8 % <i>Cohorte 2016-2017 après 5 ans</i>	60,2 % <i>Cohorte 2017-2018 après 5 ans</i>	64,0% <i>Cohorte 2018-2019 après 5 ans</i>	nd

Explication des résultats

Volet *Diplomation et Qualification*

Nous en sommes au premier bilan des objectifs de notre nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR 2023–2027). L'analyse de la diplomation et de la qualification par cohorte démontre que le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification poursuit sa tendance à la hausse pour la cohorte de 2016 avec l'obtention d'un taux de 81,6%. Cette hausse de 1,3 % avec la cohorte de 2015 nous permet d'atteindre celui obtenu pour l'ensemble du Réseau public qui obtient 81,8 %. Cette hausse s'explique avec l'augmentation de 2,6 points de pourcentage dans l'obtention d'un premier diplôme et d'une première qualification chez les filles, taux qui est passé de 85,8 % à 88,4 %. Le taux chez les garçons est quant à lui demeuré stable avec une proportion de 74,2 %.

⁵ Situation de départ.

⁶ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁷ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁸ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

MÉQ

Les objectifs sont ceux prévus aux plans d'engagement vers la réussite du réseau scolaire par le ministère de l'Éducation.

École du Perce-Neige



La tendance à la hausse se poursuit également dans le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification pour notre clientèle EHDAA. Ce dernier est passé de 56,3 % pour notre cohorte 2015 à 62,6 % pour celle de 2016, une augmentation de 6,3 %.

Le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification a connu une tendance à la baisse dans les années antérieures à 2021-2022 dans notre centre. Toutefois, une hausse de 9 % est observée pour l'année 2021-2022 pour atteindre 17,1 %. Cette augmentation est également observée pour l'ensemble du Réseau public avec un taux de 18,2 % pour cette même année.

En formation professionnelle, la proportion des élèves sortant avec un diplôme après 3 ans est passée de 75,8 % en juin 2022 à 77,4 % en juin 2024. Cette hausse observée depuis les 3 dernières années est expliquée en grande partie par la hausse des taux de réussite dans les programmes associés au secteur de la santé.

Volet Réussite académique

En 4e année du primaire, la proportion des élèves qui ont obtenu 70 % et plus à l'épreuve obligatoire ministérielle de lecture est de 60,3 % pour juin 2024. Cette proportion se veut une augmentation de 5,9 points de pourcentage avec l'année précédente (juin 2023: 54,4 %). Ce nouvel indicateur du ministère (70 % et plus) indique la proportion des élèves qui ont satisfait clairement ou même dépassé les exigences attendues à la fin du cycle contrairement au taux de réussite qui lui, indique le nombre d'élèves ayant obtenu la note de passage fixée à 60 % par le ministère. Nous constatons également une proportion à la hausse des élèves qui ont obtenu 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de mathématique pour la compétence résoudre à la fin du 3e cycle du primaire. La proportion obtenue à cette épreuve en juin 2024 est à la hausse pour atteindre 77,2 %, une augmentation de 12,7 % avec l'année précédente et dépassant ainsi la cible à atteindre de 75 % en juin 2027.

Cette tendance à la hausse aux épreuves obligatoires du ministère s'observe également au secondaire. En effet, la proportion des élèves qui ont obtenu 70 % et plus à l'épreuve obligatoire d'écriture en 2e secondaire est de 60,9 %, une augmentation de 3,3 points de pourcentage avec juin 2023. Par ailleurs, nous dénotons que le taux de réussite à la compétence *utiliser un raisonnement mathématique* à la fin du 1^{er} cycle du secondaire connaît une légère baisse depuis 2021-2022 avec un résultat de 75,8 % pour juin 2024.

Le taux de diplomation (DES, DEP) après 5 ans a quant à lui connu une hausse pour passer de 60,2 % en juin 2022 à 64,0 % en juin 2023. Taux qui avoisine celui de l'ensemble du réseau public pour cette même année qui lui, obtient une proportion de 65,3 % de ses élèves qui obtiennent une diplomation en juin 2023.

À la lumière de ces constats, nous poursuivons nos actions et continuons de tout mettre en œuvre dans nos établissements afin de soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire de tous nos élèves. Des efforts soutenus sont déployés dans nos établissements par le biais des projets éducatifs établis en cohérence avec les objectifs de notre PEVR. Les plans d'actions de nos écoles visent le développement des compétences de nos élèves, et ce, tout au long du parcours scolaire.

➤ Orientation 2 : Développer, offrir et déployer des services éducatifs de qualité et adaptés à la diversité des besoins

Objectif	Indicateur	Cible 2027	Résultats 2023-2024
2.1 Soutenir le développement professionnel du personnel par une offre de formation et d'accompagnement afin de répondre aux besoins de chaque catégorie d'emploi.	Mise en place d'une offre de formation.	D'ici 2025, mise en place d'un plan d'action annuel par catégorie d'emploi.	Accompagnement des employés des différents corps d'emploi dans le développement de leurs compétences en fonction des besoins exprimés.

École Saint-Cœur-de-Marie



Objectif	Indicateur	Cible 2027	Résultats 2023-2024
2.2 Soutenir la réussite des élèves sur le plan des apprentissages lors des transitions entre les divers ordres et secteurs d'enseignement.	Proportion d'établissements ayant mis à jour le de plan de transition préscolaire/primaire	100%	Toutes les écoles primaires ont évalué et mis à jour leur plan d'accompagnement pour soutenir les enfants et leurs parents lors de la première transition.
	Mise en place de comités pour la transition Primaire / secondaire	3 comités	Mise en place de trois comités associés à chacune des écoles secondaires comprenant des enseignants et des professionnels. Les travaux visent l'harmonisation des pratiques pédagogiques entre le primaire et le secondaire.
	Mise en place d'un comité pour la transition secteur jeunes / secteurs des adultes	1 comité	Mise en place d'un comité dont les travaux visent l'implantation de projets pédagogiques particuliers préparant des élèves de 15 ans à la formation professionnelle.
2.3 Offrir des trajectoires diversifiées afin de répondre aux besoins des élèves ayant un handicap et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).	Mise en place d'un comité de soutien au pilotage des plans d'intervention nécessitant des actions ciblées.	1 comité de soutien des services éducatifs complémentaires	Études de cas spécifiques dans les milieux afin d'offrir la meilleure trajectoire en fonction des capacités et des besoins des élèves. Analyse globale et déploiement d'une offre de service adaptée aux besoins et capacités de l'ensemble des élèves HDAA dans nos établissements.
2.4 Offrir aux élèves allophones des services d'enseignement et de soutien linguistique en fonction de leurs besoins pour favoriser leur intégration scolaire et sociale.	Révision annuelle de l'offre de service au primaire et au secondaire ainsi que de l'accompagnement du personnel	Révision annuelle	Analyse et bonification de l'offre de service et de soutien direct aux élèves allophones, tant au primaire qu'au secondaire. Offre de formation et d'accompagnement diversifiée auprès des membres du personnel pour le programme d'Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS).

Explication des résultats

Le développement du plein potentiel de nos apprenants est au cœur de notre mission éducative. Pour ce faire, les résultats de la recherche en éducation jouent un rôle clé dans l'orientation des actions les plus efficaces à prioriser.

Nous privilégions des interventions précoces, dès l'identification des besoins, et ce, tout au long du parcours scolaire de l'élève. Dans ce contexte, le programme d'intervention à trois paliers d'intensité, où la fréquence et le niveau de soutien augmentent au passage d'un palier à l'autre, permet de coordonner les services et les programmes offerts. Il permet également d'évaluer et d'ajuster les interventions, de soutenir la collaboration entre les intervenants et d'assurer une réponse rapide et efficace aux besoins de nos élèves.

Une attention toute particulière est également portée pour assurer des transitions harmonieuses entre les différents ordres d'enseignement afin de garantir la continuité des apprentissages et le bien-être des élèves. La collaboration avec les parents, les éducateurs et tous les intervenants clés qui accompagnent les jeunes dans leur parcours de vie se veut essentielle à leur réussite.

École secondaire de Donnacona





Pour l'année 2023-2024, après analyse globale de notre offre de services adaptée aux besoins et capacités de l'ensemble de nos élèves, notre organisation a procédé à l'implantation de 5 classes régionales sur notre territoire :

- Classe langagière à l'école primaire de la Grande-Vallée;
- Classe neurodéveloppementale à l'école primaire du Perce-Neige;
- Classe de francisation pour les élèves du secondaire à l'école secondaire de Donnacona;
- Parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS) à l'école secondaire de Donnacona;
- Programme d'apprentissage individualisé à l'école secondaire de Saint-Marc.

De plus, notre partenariat avec les organismes communautaires ainsi qu'avec nos partenaires des secteurs de la Santé et des Services sociaux permet d'offrir des services complémentaires et continus, du début de la petite enfance jusqu'à la fin du secondaire.

Orientation 3 : Offrir des milieux de vie bienveillants et stimulants

Objectif	Indicateur	Cible 2027	Situation initiale 2022-2023	Résultats 2023-2024
3.1 Favoriser des milieux de vie sains, bienveillants, sécuritaires et proactifs dans la prévention de la violence.	Proportion des élèves déclarant se sentir en sécurité à l'école	90 %	Primaire: 83,6 % Secondaire: 76,0 %	Primaire: 82,0 % Secondaire: 73,08 %
3.2 Porter à 100 % la proportion des établissements ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu. 	Nombre d'établissements	100 % des établissements	0 %	Référentiel à venir
3.3 Soutenir la réalisation d'activités culturelles qui favorisent le rapprochement entre le milieu scolaire et le milieu culturel portneuvois et québécois.	Nombre de ressources culturelles différentes de Portneuf ayant offert des ateliers dans nos établissements	15	7	9
3.4 Augmenter le taux participation des élèves du secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP) pour passer de 27,7 % à 38,5 %. 	Proportion des élèves participant à un PPP	38,5 %	27,7 %	25,9 %

 MEQ

Les objectifs sont ceux prévus aux plans d'engagement vers la réussite du réseau scolaire par le ministère de l'Éducation.

École secondaire Louis-Jobin



Orientation 4 : Être un employeur de choix

À l'automne 2022, le CSS de Portneuf a réalisé un important sondage organisationnel menant à se définir en tant qu'employeur et à identifier les forces et les axes d'amélioration. Cette initiative a mené à l'établissement de quatre grands objectifs basés sur les éléments évalués prioritaires par le personnel, soit : l'accueil et l'accompagnement en soutien à l'intégration professionnelle, la valorisation du personnel, le partage d'expertise et la communication. À mi-parcours du PEVR, ce sondage sera à nouveau réalisé auprès de tous les membres du personnel afin d'évaluer les progrès réalisés et enrichir le plan d'actions en fonction des données recueillies. Au terme du plan d'engagement vers la réussite, l'orientation « employeur de choix » fera l'objet d'une évaluation finale.

Objectif	Indicateur	Cible 2027	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
4.1 Améliorer pour tout le personnel la démarche d'accueil et d'accompagnement en soutien à l'intégration professionnelle.	Calcul de tendance selon le sondage réalisé.	Tendance à la hausse entre la mesure 1 et la mesure finale	N/A	Mesure de mi-parcours	N/A	Mesure finale
4.2 Bonifier les mécanismes de valorisation du personnel.	Calcul de tendance selon le sondage réalisé.	Tendance à la hausse entre la mesure 1 et la mesure finale	N/A	Mesure de mi-parcours	N/A	Mesure finale
4.3 Favoriser le partage d'expertises entre les membres du personnel.	Calcul de tendance selon le sondage réalisé.	Tendance à la hausse entre la mesure 1 et la mesure finale	N/A	Mesure de mi-parcours	N/A	Mesure finale
4.4 Améliorer les mécanismes, les stratégies et les outils de communication dans une optique d'efficacité et de renforcement du sentiment d'appartenance.	Calcul de tendance selon le sondage réalisé.	Tendance à la hausse entre la mesure 1 et la mesure finale	N/A	Mesure de mi-parcours	N/A	Mesure finale

Le calcul de tendance correspond à l'écart entre la mesure 1 et les mesures subséquentes, selon l'interprétation des résultats du sondage réalisé par une firme spécialisée.

Un comité de travail a conçu et déployé un plan d'actions ambitieux visant à renforcer la marque employeur. Ce plan vise à valoriser l'image de l'organisation en tant qu'employeur de choix, en mettant en avant les initiatives favorisant l'attraction et la rétention des talents, ainsi que l'amélioration continue du bien-être des employés.

Au cours de l'année 2023-2024, notre organisation a entrepris de nombreuses initiatives pour atteindre ses objectifs. Dans une perspective d'amélioration continue, une série de moyens ont été déployés. Voici les principales actions mises en œuvre :

- **Améliorer pour tout le personnel la démarche d'accueil et d'accompagnement en soutien à l'intégration professionnelle**
 - Embauche d'une agente à l'insertion professionnelle;
 - Amélioration des mécanismes de communications auprès des nouveaux employés, des gestionnaires et du service des ressources humaines;
 - Planification et réalisation de communications systématiques avec les nouveaux employés selon des phases d'intégration;
 - Enrichissement des initiatives au regard de l'accueil des nouveaux employés dans les établissements et les services;

École secondaire de Saint-Marc



- Mise en place d'une journée d'accueil précédent la première journée du calendrier scolaire pour tous les nouveaux employés;
 - Réalisation d'entrevues de départ, le cas échéant;
 - Accomplissement d'une journée de formation et d'accompagnement des nouveaux enseignants;
 - Mise en place d'un programme de mentorat et de parrainage pour le personnel enseignant;
 - Mise en œuvre d'un programme de mentorat pour le personnel professionnel;
 - Formation d'un comité-phare en insertion professionnelle ayant le mandat d'enrichir et d'établir des programmes en insertion professionnelle pour chaque catégorie de personnel.
- **Bonifier les mécanismes de valorisation du personnel**
 - Organisation d'une soirée hommage pour les retraités et les employés cumulant 15 et 25 années de service;
 - Tenue d'une journée de reconnaissance du personnel intégrant une conférence inspirante;
 - Promotion des initiatives de valorisation du personnel des établissements et des services;
 - Création et diffusion de quatre capsules « lumière sur notre équipe » visant à démystifier et valoriser le rôle des acteurs scolaires de notre organisation;
 - Tenue d'une première édition d'un colloque du personnel de soutien et du personnel professionnel, ainsi que celui du personnel des services de garde;
 - Recension des besoins et des intérêts en formation auprès de tous les membres du personnel en vue de soutenir le développement professionnel par une offre de formations diversifiée.
 - **Favoriser le partage d'expertises entre les membres du personnel**
 - Mise en place de comités visant à harmoniser les contenus pédagogiques entre le primaire et le secondaire;
 - Travail de collaboration pour l'évaluation en cours d'année dans nos écoles secondaires;
 - Programmes de parrainage et de mentorat pour les enseignants soutenus par des enseignants;
 - Programme de mentorat pour les professionnels réalisé par des professionnels;
 - Programme de mentorat pour les directions d'établissement offert par notre équipe de cadre;
 - Mise en place de nouveaux comités de travail au CSS de Portneuf:
 - Comité Employeur de choix
 - Comité-phare en insertion professionnelle
 - Élaboration et mise en œuvre d'un échancier d'organisation scolaire sollicitant l'expertise de différents acteurs;
 - Implantation d'un projet-pilote d'aide à la classe dans trois écoles primaires;
 - Travail de collaboration pour la mise en place du projet soutien à la classe en vue de 2024-2025.

La transversalité du partage des expertises est constatée au sein de l'organisation.

- **Améliorer les mécanismes, les stratégies et les outils de communication dans une optique d'efficience et de renforcement du sentiment d'appartenance**
 - Embauche d'une conseillère en communication;
 - Bonification des mécanismes de communication internes et externes à l'organisation;
 - Amélioration des affichages de postes;
 - Bonification des communications sur Facebook, LinkedIn et You Tube;
 - Actualisation du Site web du CSS et des établissements;
 - Tenue d'un événement Teams par la direction générale pour l'ensemble du personnel afin de faire états de la planification et des réalisations associées au PEVR;
 - Conférence de Chantal Petitclerc, offerte à tous nos employés pour le lancement de notre PEVR;
 - Création d'un Octopus communications, afin de recenser toutes les demandes au même endroit et d'en faire une gestion et une priorisation efficace.

Ces moyens illustrent notre engagement à créer un environnement de travail où chaque employé peut s'accomplir et renforcer son sentiment d'appartenance. Nous sommes convaincus que ces initiatives nous permettront de réaliser nos objectifs ambitieux et de consolider notre position en tant qu'employeur de choix.

Centre de formation de Portneuf



3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

18 événements ont été soumis à l'attention du secrétariat général dans une démarche de soutien et d'accompagnement. De ce nombre, 7 événements ont été référés au protecteur de l'élève.

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Primaire	Moins de 10 événements déclarés (1)	Aucun événement	Du seul événement déclaré, un dossier a fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève, donc 100%
Secondaire	Aucun événement	Aucun événement	Aucun événement n'a fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève, donc 0 %

Il est à noter que les actes d'intimidation et de violence répertoriés dans notre rapport annuel ne sont que ceux qui n'ont pas été résolus par les protocoles en place dans nos écoles, et ce, conformément à l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

3.2.2. Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

- **Nature des interventions**

Toutes les plaintes ont fait l'objet d'un suivi par la direction de l'école. Les interventions suivantes ont été mises en place selon la nature des événements :

- Rencontre des parents de l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation, de la victime et des témoins;
- Protection pour les victimes et les témoins (le cas échéant);
- Mesures réparatrices pour les auteurs d'actes d'intimidation ou de violence;
- Référence au personnel professionnel de l'école (psychologue, psychoéducateur, travailleur social) ou d'un partenaire;
- Suspension à l'interne ou à l'externe avec un protocole de retour en classe.

Des mesures préventives ont été mises en place dans les écoles par le biais des activités suivantes :

- Activités structurées et animées dans la cour d'école;
- Ateliers de développement des habiletés sociales offerts à des élèves ciblés par les intervenants;
- Dépliant d'information destiné aux parents;
- Formation sur la surveillance stratégique dans la cour d'école.

Remarques particulières :

- Il n'y a eu aucune expulsion d'élèves du centre de services scolaire.
- De façon générale, les parents et les élèves ont déclaré être satisfaits des interventions mises en place par la direction de l'école.

Centre de formation de Portneuf



3.3. Procédure d'examen des plaintes

La [procédure de traitement des plaintes et des signalements en milieu scolaire](#) est disponible sur notre site Web.

4. Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Besoins du centre de services scolaire et de ses comités :

- Tenir compte des orientations et de la réalisation du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et des projets éducatifs des établissements;
- Supporter les établissements dans la recherche de solutions;
- Supporter le plan d'engagement vers la réussite, les projets éducatifs des établissements, les orientations et objectifs du centre de formation professionnelle et de l'éducation des adultes;
- Remplir ses obligations de fonctions et de pouvoirs.

Besoins des établissements et des conseils d'établissement :

- Faciliter la gestion administrative;
- Permettre à chaque établissement des choix autonomes en partenariat avec son milieu;
- Centraliser certaines activités pour assurer plus d'économie, d'efficience et d'efficacité;
- Rapprocher la décision de l'action;
- Tenir compte des besoins des établissements;
- Remplir ses obligations de fonctions et de pouvoirs.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

- Assurer l'équilibre budgétaire de l'ensemble des établissements du centre de services scolaire;
- Établir des critères de répartition pour l'attribution des ressources aux établissements qui assurent l'équité en tenant compte des besoins exprimés par les établissements et des inégalités sociales et économiques, du plan d'engagement vers la réussite conclu entre le centre de services scolaire et le ministre et entre le centre de services scolaire et ses établissements;
- S'assurer du respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant à l'organisme et à ses établissements en conformité avec les orientations du conseil d'administration. Les établissements et les services assument les coûts pouvant être engendrés par le non-respect de ce principe directeur;
- Centraliser la gestion des activités à risque qui ne sont pas sous le contrôle des établissements et qui peuvent de par leur nature mettre en péril l'équilibre budgétaire de ces derniers. Exemples d'activités à risque : absentéisme long terme, accidents de travail, gestion des élèves handicapés;
- Assurer le niveau des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au fonctionnement des services, du conseil d'administration, des différents comités du centre de services scolaire et des conseils d'établissements;
- S'assurer que le budget dont la responsabilité de gestion relève des établissements constitue une enveloppe à l'intérieur de laquelle il y a transférabilité complète sous réserve de règles à effets contraires et tout en faisant preuve d'intégrité et de prudence en respect des lois et des règlements;
- Établir que l'établissement est soumis à l'obligation de l'équilibre budgétaire;
- Favoriser un processus budgétaire simple dans sa conception et sa réalisation;

Soirée reconnaissance au personnel

Membres du personnel retraité



Membres du personnel ayant 25 ans de service



- S'assurer que les soldes non dépensés des services administratifs et des établissements, à la fin d'une année financière, ne sont pas transférés à l'année subséquente. En fin d'année financière, ce résidu est ajouté au surplus cumulé du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ce surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration l'autorise. Si le conseil ne donne pas suite à cette recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée;
- S'assurer, que dans la répartition des ressources, le centre de services scolaire prévoit les montants alloués au fonctionnement des différents comités, dont le Comité de parents, le Comité EHDAA, les conseils d'établissement ainsi que ceux expressément nommés dans la loi et pouvant être sujets à des budgets de fonctionnement;
- S'assurer que certaines activités doivent s'autofinancer en tenant compte des coûts directs et indirects. Il s'agit notamment de la surveillance du midi, des services de garde et autres activités, s'il y a lieu.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition sont déterminés annuellement par le comité de répartition des ressources et les instances concernées.

Les autres allocations (supplémentaires, spécifiques et ajustement à l'allocation de base) allouées par le MÉQ sont réparties aux établissements en tenant compte des critères d'allocation du MÉQ et des besoins de l'organisation dans un objectif d'optimisation des ressources, après consultation au Comité de répartition des ressources, du Comité consultatif de gestion et du Comité de parents.

Les objectifs et principes de la répartition annuelle des revenus ainsi que l'ensemble des critères servant à déterminer les montants alloués sont inscrits au cadre budgétaire 2023-2024.

Le document peut être consulté sur notre site Web : [Cadre budgétaire 2023-2024](#)

Soirée reconnaissance au personnel

Membres du personnel ayant 15 ans de service



4.2. Ressources financières

Rapport financier 2023-2024

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2024			ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024		
ACTIFS FINANCIERS			REVENUS		
ENCAISSE	11 028 698	\$	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MÉQ	99 935 698	\$
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR	15 805 594		SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 592 888	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À RECEVOIR	80 998 174		AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	660 821	
TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR	484 790		TAXE SCOLAIRE	6 269 159	
DÉBITEURS	2 050 703		AUTRES REVENUS	12 200 833	
STOCKS DESTINÉS À LA REVENTE	480 692		AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	4 379 535	
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS	10 000		TOTAL DES REVENUS	125 038 934	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	110 858 651				
PASSIFS			CHARGES		
EMPRUNTS TEMPORAIRES	1 217 300	\$	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	47 580 587	\$
CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER	11 549 331		SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION	29 775 622	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	79 805 652		SERVICES D'APPOINT	16 093 338	
REVENUS PERÇUS D'AVANCE	652 332		ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	6 686 109	
PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	5 806 347		ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	13 464 503	
DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	55 509 389		ACTIVITÉS CONNEXES	8 299 429	
AUTRES PASSIFS	29 834 950		CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	917 858	
TOTAL DES PASSIFS	184 375 301		TOTAL DES CHARGES	122 817 446	
DETTE NETTE	(73 516 650)				
ACTIFS NON FINANCIERS			EXCÉDENT DE L'EXERCICE		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 650 698			2 221 488	
STOCKS DE FOURNITURES	80 620		EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023	11 553 882	
CHARGES PAYÉES D'AVANCE	560 702				
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	87 292 020				
EXCÉDENT ACCUMULÉ	13 775 370	\$	EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2024	13 775 370	\$

Des extraits du rapport financier peuvent être consultés en cliquant sur le lien suivant :

[Extrait du rapport financier 2023-2024](#)

Conférence PEVR



Journée du personnel



4.3. Gestion et contrôle des effectifs

- Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	104 026,36	0	104 026,36	72
2. Personnel professionnel	98 128,15	321,25	98 449,40	80
3. Personnel enseignant	773 442,60	4 200,60	777 643,20	1 110
4. Personnel de bureau, Technicien et assimilé	585 536,94	2 146,22	587 683,16	749
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	70 477,06	285,75	70 762,81	96
Total en heures	1 631 611,11	6 953,82	1 638 564,93	2 107

- Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Cible établie par le ministère de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) via Collecteinfo	1 635 203,40
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MÉQ via Collecteinfo	1 638 564,93
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	3 361,53
Respect du niveau de l'effectif	Non *

Il est à noter que le nombre d'employés pour la période visée diffère du nombre d'employés réels au CSS, puisqu'une même personne travaillant dans différentes catégories d'emploi sera calculée pour chacune d'elles dans le total répertorié au ministère.

* Il faut considérer la hausse de la clientèle scolaire ainsi que les besoins en effectifs pour 2023-2024.

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0\$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	30	8 764 733,04\$
Total	30	8 764 733,04\$

Journée du personnel



4.5. Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1. Ressources matérielles

- Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
3 258 597 \$	8 124 137,91\$	3 843 438,28\$	3 566 247,31\$

4.5.2. Ressources informationnelles

Au cours de l'année 2023-2024, l'une des priorités du Service des technologies de l'information (STI) fut l'implantation de diverses mesures en lien avec la sécurité informationnelle. De plus, afin de contrer la désuétude du parc informatique, nous avons mis en place un plan afin de renouveler les équipements pédagogiques et administratifs dans le but d'éviter d'avoir des appareils désuets dans notre parc et de s'assurer que tous les utilisateurs possèdent un équipement performant. Cela permet également au STI de planifier les achats à moyen terme et de faire une saine gestion des mesures budgétaires.

Différents projets ont été réalisés au niveau des infrastructures technologiques afin de rehausser la sécurité informationnelle et la performance des systèmes de notre organisation. Les migrations des serveurs des applications administratives ainsi que du système de téléphonie vers l'infonuagique furent réalisés au cours de l'année afin de répondre aux exigences du Programme de consolidation des centres de traitement informatique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Également, une campagne d'hameçonnage a été réalisée et des activités de sensibilisation ont été offertes au personnel de notre centre de services scolaire.

5. Annexes du rapport annuel

Hyperliens du rapport annuel :

[Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#)

[Règles de fonctionnement du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#)

[Cadre budgétaire 2023-2024](#)

[Extraits du rapport financier 2023-2024](#)

